



SAISON 2019-2020

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Afin de préparer la saison 2019-2020 nous vous invitons à nous faire parvenir la fiche d'inscription et le règlement intérieur complétés, accompagnés des pièces suivantes :

- 1 photo d'identité (avec les nom et prénom de l'enfant au dos) ;
 - **Pour les nouveaux adhérents :** un certificat médical, daté au plus tôt du mois de juillet 2019, **autorisant la pratique de la gymnastique aux agrès et précisant en loisirs, entraînement et compétition.** Tout autre certificat ne pourra être accepté ;
 - **Pour les adhérents 2018-2019 si votre certificat médical date de moins de 3 ans :** la production d'un certificat médical n'est pas obligatoire. Vous devrez quand même remplir un questionnaire de santé et une attestation de réponse au questionnaire de santé.
 - **Le règlement de la cotisation** (voir la fiche des tarifs au verso) **par chèque à l'ordre de l'USOAM GYM** (plusieurs chèques possibles, encaissement à partir d'octobre). Un supplément pourra vous être demandé le jour de l'inscription en fonction du groupe dans lequel votre enfant sera inscrit.
- **Pour les adhérents 2018-2019, les ré-inscriptions sont organisées les samedis 15 et 22 Juin de 10h à 12h** au gymnase Coubertin ou à renvoyer le plus tôt possible à
- **Pour tous, les dossiers complets peuvent être renvoyés directement à :**

Aimé OSTROWSKY
1 rue du Vercors
91200 ATHIS-MONS

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun gymnaste ne sera autorisé à assister aux cours en cas d'absence de certificat médical à jour. D'autre part, **les dossiers reçus incomplets ne seront pas enregistrés.** L'inscription ne pourra être prise en compte qu'à réception des pièces manquantes. Après cette date, l'enfant sera inscrit selon les places encore disponibles.

Reprise des cours le 2 septembre 2019 (en attente de confirmation par la mairie).

En espérant vous compter parmi nous la saison prochaine, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en nos meilleures salutations.

Les membres du bureau



Monsieur Aimé OSTROWSKY
Président de la Section
1 rue du Vercors
91200 ATHIS-MONS
Tél : 06 78 68 78 77



MONTANT DES COTISATIONS

SAISON 2019/2020

INTITULE DU COURS	COTISATION DE BASE	LICENCE	TOTAL ANNUEL
Baby Enfants nés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 3 ans (avec participation des parents) ▪ en 2015 et 2016 (cours sans la présence des parents) 	130 €		130 €
Ecole de gymnastique Enfants nés : en 2014	139 €	+ 11 €	150 €
Gymnastique aux agrès			
➤ Groupe Débutants et Loisirs de 1 heure et demi par semaine	173 €	+ 15 € (nés de 2008 à 2013) + 21 € (nés de 2002 à 2007) + 37 € (nés en 2001 et avant)	188 € 194 € 210 €
➤ Groupe Débutants et Loisirs de 2 heures par semaine	194 €	+ 15 € (nés de 2008 à 2013) + 21 € (nés de 2002 à 2007) + 37 € (nés en 2001 et avant)	209 € 215 € 231 €
➤ Groupe Praticants de 3 à 4 heures par semaine	226 €	+ 15 € (nés de 2008 à 2013) + 21 € (nés de 2002 à 2007) + 37 € (nés en 2001 et avant)	241 € 247 € 263 €
➤ Groupe Praticants de plus de 4 heures par semaine	263 €	+ 15 € (nés de 2008 à 2013) + 21 € (nés de 2002 à 2007) + 37 € (nés en 2001 et avant)	278 € 284 € 300 €
➤ Fitness 2 heures 1 heure le vendredi 1 heure le mardi	155 € 115 € 115 €		155 € 115 € 115 €
Sport adapté	100 €		100 €

Paiement des cotisations

Le paiement se fait le jour de l'inscription ou à la préinscription pour les anciens adhérents. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. Les cotisations sont payables en espèces ou par chèque à l'ordre de l'USOAM GYM. En cas de règlement par chèque, il est possible de payer en plusieurs fois (6 chèques maximum qui doivent être remis à l'inscription ; le premier chèque est débité en octobre).

Réductions

Pour des inscriptions combinées de plusieurs enfants d'une même famille (baby et gymnastique aux agrès), le montant des cotisations est dégressif selon le calcul suivant :

- ▶ Additionner le tarif de la cotisation de base de chaque enfant (sans la licence) et déduire 10 % pour 2 enfants inscrits ou 15 % pour 3 enfants inscrits, puis ajouter la ou les licence(s).

Compétitions

Tout gymnaste inscrit dans un groupe de compétition s'engage à participer à chacune d'entre elles sauf présentation d'un certificat médical. Les absences non justifiées nous obligerons à vous demander le remboursement du coût de l'engagement du gymnaste.

La cotisation "Baby ou Ecole de Gymnastique" ne donne pas accès aux compétitions officielles.

Informations générales

- Les jours et les horaires des entraînements seront définis en début de saison par les animateurs après répartition des gymnastes par groupe de niveau.
- Des vêtements et accessoires sont en vente. Les commandes doivent être faites auprès des entraîneurs.

Rendez-vous sur le site internet www.usoamgym.fr pour plus de choix.

Le règlement s'effectue **impérativement** à la commande en espèces ou par chèque à l'ordre de l'USOAM GYM.